

An aerial photograph of a dam and a winding river, surrounded by lush green forests and fields. The image is overlaid with several semi-transparent green circles of varying sizes. The text is centered within the largest circle.

NOS 10 ENGAGEMENTS

pour la nature et les territoires

The logo for CAR, consisting of the letters 'CAR' in a stylized, red, cursive font, enclosed within a white circle.

CAR

L'énergie au cœur des territoires





Orchis pourpre

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ,
UN ENJEU MONDIAL,
UNE STRATÉGIE NATIONALE

Pour enrayer l'effondrement du vivant et inverser la perte de la biodiversité, le cadre mondial fixe les orientations et ambitions portées à 2030 jusqu'en 2050 pour un mode de vie en harmonie avec la nature : « D'ici à 2050, la biodiversité est appréciée, conservée, restaurée et utilisée avec sagesse, ce qui permet de maintenir les services écosystémiques, de préserver la santé de la planète et de procurer des avantages essentiels à tous les peuples. » (COP15 à Kunming-Montréal, 2022)

EN FRANCE, LA STRATÉGIE NATIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ DE 2023-2030 DÉCLINE CET ACCORD POUR RÉDUIRE LES PRESSIONS SUR LA BIODIVERSITÉ, POUR PROTÉGER/RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES ET POUR SUSCITER DES CHANGEMENTS EN PROFONDEUR.

UNE BIODIVERSITÉ MENACÉE

La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) identifie cinq grands types de pressions humaines comme causes principales de la dégradation de la biodiversité :

- **la destruction et l'artificialisation** des milieux naturels ;
- **la surexploitation** des ressources naturelles ;
- **le changement climatique** ;
- **les pollutions** ;
- **les espèces exotiques envahissantes.**

85 M€ investis
depuis 2004 en faveur
de l'environnement

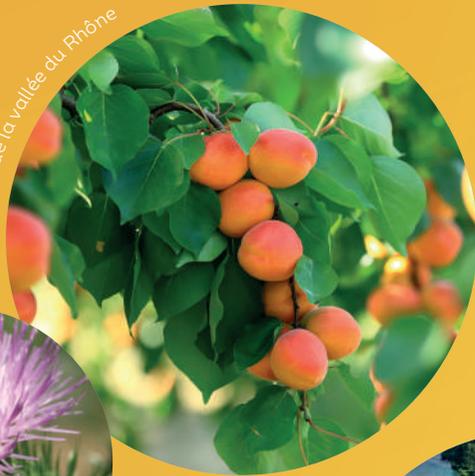
EN FRANCE MÉTROPOLITAINE¹ :

- **déclin alarmant** des pollinisateurs ;
- **risque de disparition** de 14 % des mammifères, 24 % des reptiles, 23 % des amphibiens, 32 % des oiseaux nicheurs et 19 % des poissons d'eau douce ;
- **la France parmi les 10 pays** abritant le plus grand nombre d'espèces mondialement menacées (soit 1 301 espèces) ;
- **68 % des habitats menacés** au niveau européen sont présents en France métropolitaine ;
- **65 758 hectares artificialisés** chaque année (moyenne de 2006-2015).



¹ Données 2022 disponibles sur les sites du gouvernement (ecologie.gouv.fr) et l'Observatoire national de la biodiversité (naturefrance.fr).

Abricotiers de la vallée du Rhône



Synphe sur chardon



Aménagement de Sault-Brénaz



CNR, ACTEUR ENGAGÉ EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ



En 1934, la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) s'est vu confier par l'État la concession du fleuve Rhône avec trois missions solidaires : produire de l'électricité, développer la navigation et irriguer les terres agricoles. CNR est la seule société anonyme d'intérêt général en France. Son capital est majoritairement public (183 collectivités locales et établissements publics, Groupe Caisse des Dépôts), avec son actionnaire industriel de référence, ENGIE.

La loi « Aménagement du Rhône » de février 2022 prolonge la concession accordée à CNR jusqu'en 2041, et renforce son action en termes de missions d'intérêt général, notamment celle de « **Renforcer la vallée du Rhône comme corridor de biodiversité vivant et dynamique** ». C'est au travers des Plans 5Rhône que le modèle redistributif de la valeur générée par le Rhône se traduit pour financer et réaliser des actions concrètes en faveur de la biodiversité, en lien avec les acteurs du territoire rhodanien. 85 millions d'euros ont été investis en faveur de l'environnement sur la période 2004-2022 au titre des missions d'intérêt général, et une nouvelle enveloppe de 35 M€ pour 2022-2027 est ouverte au titre des Plans 5Rhône.

CNR s'est dotée en 2020 d'une raison d'être : « Le Rhône pour origine, les territoires pour partenaires, les énergies renouvelables pour l'avenir. » Forte d'une stratégie d'entreprise associée à une politique RSE ambitieuse à l'horizon 2030, CNR prend en compte la biodiversité dans toutes les composantes de son activité et contribue ainsi aux objectifs nationaux de préservation de la biodiversité et de la ressource en eau. Le label « **Entreprise engagée pour la nature** » de l'Office français de la biodiversité (OFB), obtenu en octobre 2023, est une reconnaissance des engagements et actions volontaires de CNR pour relever les défis écologiques à l'échelle de la vallée rhodanienne.

« **Prendre soin de la biodiversité est dans l'ADN de CNR. En partenariat avec les acteurs locaux, les organismes institutionnels, la communauté scientifique et les associations environnementales, CNR agit en faveur de la biodiversité et des écosystèmes du Rhône depuis plus de vingt ans. Nos actions engagées pour s'adapter au dérèglement climatique visent aussi à préserver la ressource en eau du Rhône, socle de notre raison d'être.** »

Laurence Borie-Bancel,
Présidente du directoire de CNR

NOS 10 ENGAGEMENTS POUR LA NATURE ET LES TERRITOIRES

01 MENER UN PROGRAMME DE RESTAURATION DU FLEUVE
→ page 8

02 FAVORISER LA CIRCULATION DES ESPÈCES ET DES SÉDIMENTS
→ page 10

03 GÉRER ET RESPECTER NOTRE PATRIMOINE NATUREL
→ page 12

04 PROTÉGER LES ESPÈCES MENACÉES
→ page 14

05 ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU
→ page 16

06 RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DU MIX ÉNERGÉTIQUE ET DU TRANSPORT
→ page 18

07 AMÉLIORER LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT DANS NOS ACTIVITÉS INDUSTRIELLES
→ page 20

08 LUTTER CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES
→ page 22

09 SENSIBILISER AUX ENJEUX ÉCOLOGIQUES
→ page 24

10 INNOVER EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ
→ page 26

NOS 10 ENGAGEMENTS

01

MENER

UN PROGRAMME DE RESTAURATION DU FLEUVE

Les aménagements successifs du Rhône : digues syndicales avant 1850, ouvrages « Girardon » à la fin du XIXème, ouvrages hydroélectriques et digues par CNR à partir de 1938) ont progressivement fait évoluer le fleuve d'un fonctionnement naturel présentant un espace de liberté à une chenalisation marquée.

RETROUVER UN FLEUVE VIVANT ET DYNAMIQUE

Dans les années 1990, en réponse à l'attente sociale exprimée par les élus et citoyens des collectivités riveraines, CNR a élaboré, en lien avec les territoires et l'État, un programme ambitieux de renaturation du Rhône, sans équivalent au plan international.

La restauration des rives et des processus naturels associés (érosions, habitats naturels) permet de recréer des milieux d'une grande richesse écologique et de redonner un espace de liberté plus important au fleuve.

UN PROGRAMME CONCERTÉ ET AMBITIEUX

En 2003, les inondations d'ampleur inédite amènent les acteurs locaux (Régions, Agence de l'eau, VNF, ADEME), l'État et l'Europe à créer le Plan Rhône, programme partenarial public-privé qui vise le développement durable des vallées du Rhône et de la Saône.

Le programme de renaturation du Rhône est défini en concertation avec le monde scientifique et les acteurs des territoires : financé en partie par l'Agence de l'eau et mis en œuvre par CNR, en tant que maître d'ouvrage ou maître d'œuvre, il s'inscrit pleinement dans les objectifs partagés du territoire puisqu'il propose des actions concrètes et d'ampleur aux enjeux eau et biodiversité du fleuve. La renaturation du fleuve permet de diversifier les habitats naturels pour offrir des zones refuges et de tranquillité à de nombreuses espèces de la vallée rhodanienne.

Dès l'origine, le programme de renaturation du fleuve Rhône, d'une ampleur unique au monde (RhônEco), qui se poursuivra *a minima* jusqu'en 2030, concilie les différents usages de production d'énergie, de navigation, d'agriculture et de loisirs. Il démontre que protection de la nature et développement économique peuvent aller de pair.

+ de 120 km de cours d'eau

et d'annexes fluviales renaturés, au travers de 77 îlots, soit près du quart de la longueur du fleuve, depuis 1999



Loutre d'Europe



Ponte d'Agrion de Mercure

FAVORISER LA CIRCULATION DES ESPÈCES ET DES SÉDIMENTS

La circulation des espèces est essentielle pour la préservation et le développement de la biodiversité sur le fleuve, ses digues et ses affluents. CNR agit pour préserver, restaurer ce qu'on appelle des corridors écologiques, améliorer les connaissances en la matière et sensibiliser le public.

RÉTABLIR LES CONTINUITÉS PISCICOLES

CNR, en concertation et partenariat avec les acteurs du territoire, rétablit les continuités piscicoles sur le Rhône par la mise en œuvre d'ouvrages de franchissement piscicole (OFP), adaptés aux spécificités du fleuve et de ses espèces (migratrices aux plus communes).

L'anguille qui était classée aux espèces communes est depuis 2008 jugée « en danger critique d'extinction ». Fin 2009, les études et suivis réalisés montraient une reconquête de l'axe rhodanien par l'aloise et l'anguille au-delà de la confluence avec l'Ardèche. Cet objectif du Plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI) a été atteint en particulier grâce à la création de l'OFP, le suivi et la gestion réalisés par CNR. L'association Migrateurs Rhône-Méditerranée (MRM), mandatée par les acteurs du PLAGEPOMI et sous pilotage de la DREAL, réalise le suivi de ce plan.

GÉRER LES SÉDIMENTS

La renaturation du fleuve permet d'impulser des processus naturels de milieux alluviaux, tels que l'érosion, les dépôts et transits sédimentaires, les crues et les modifications des formes fluviales.

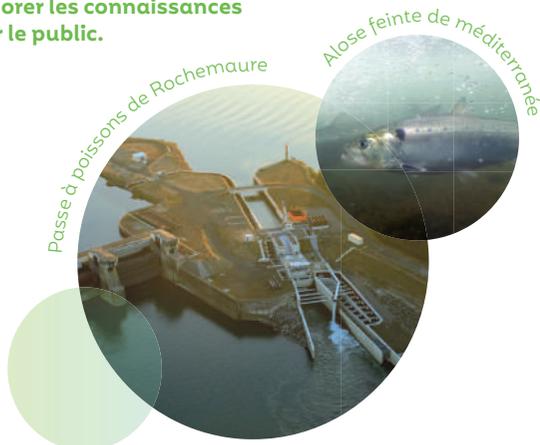
CNR participe également au suivi régulier des niveaux (quantité et qualité) de sédiments du fleuve (Observatoire des sédiments du Rhône, OSR) et, si nécessaire, procède à des opérations de dragage.

Les sédiments fins sont restitués, au possible, au fleuve afin qu'ils se répandent à l'aval et jusqu'au delta du Rhône. Le transit sédimentaire, dynamisé par les actions CNR, permet la création de nouveaux milieux fluviaux et diversifiés sur le fleuve.

RENFORCER LES CONTINUITÉS ET CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

Avec plus de 30 ans de suivis et de recherches scientifiques auprès des acteurs du bassin, CNR participe à préserver et restaurer les continuités et corridors écologiques (trame verte, milieux naturels terrestres et trame bleue, milieux aquatiques et humides).

Afin de renforcer la biodiversité de la vallée du Rhône, CNR engage des réflexions et des études en faveur des trames turquoise (ripisylve et végétation de bord de cours d'eau), orange (milieux ouverts de prairies) et noire (pollution lumineuse).



62 ouvrages de franchissement piscicole sur le Rhône et ses affluents + 13 programmés





Cistricole des Jones



+ de 1 000 ha
entretenus
par gestion
pastorale



Réserve nationale de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon

Gestion pastorale au niveau du contre-canal

03

GÉRER ET RESPECTER NOTRE PATRIMOINE NATUREL

Le domaine concédé de CNR couvre une superficie de près de 30 000 hectares terrestres et aquatiques dont l'essentiel est classé pour la protection de la nature à des degrés divers.

PRÉSERVER LES MILIEUX OUVERTS

Pour diriger l'eau du fleuve vers les ouvrages hydroélectriques, 400 km de digues ont été construits le long de la vallée du Rhône entre 1938 et 1986.

L'entretien de ces digues concilie des enjeux de sûreté, de sécurité, de développement et environnementaux, qui visent à maintenir les milieux ouverts. Le pastoralisme permet de garantir la sécurité des sites tout en maintenant des écosystèmes riches, diversifiés, avec des habitats favorables à de nombreux groupes d'espèces tels que les plantes à fleurs, les insectes, les oiseaux, les chauves-souris ou les mammifères sauvages.

MAINTENIR ET RESTAURER UNE FORÊT DE QUALITÉ

CNR préserve, entretient, développe et reconvertit ses forêts (plus de 4500 ha) pour tendre vers des boisements de qualité, résilients au changement climatique. CNR contribue et participe à de nombreuses études et démarches pour améliorer la connaissance des écosystèmes forestiers et en adapter au mieux la gestion, tout en maintenant la sécurité, les usages et les activités récréatives autour du fleuve. CNR s'engage depuis dix ans en inscrivant plus de 40 ha de forêt auprès du réseau FoRêts en libre Evolution NaturElle (FRENE).

GESTION D'AIRES PROTÉGÉES

Plus de 90 % de la surface du domaine concédé est incluse dans des zones naturelles d'intérêts écologique, floristique et faunistique ou des zones de protection stricte (Natura 2000, Espace naturel sensible, zone humide RAMSAR, réserves naturelles...), témoignant d'une gestion qui concilie enjeux écologiques et industriels, tout en contribuant à la stratégie nationale des aires protégées.

L'un des fleurons de cette gestion : la Réserve nationale de chasse et de faune sauvage (RNCFS) de Donzère-Mondragon (84)

Créée dès 1954, la réserve contient, aux abords de la centrale hydroélectrique de Bollène, une richesse et une diversité d'espèces exceptionnelles au sein des 1545 hectares gérés par l'OFB, en lien étroit avec CNR.

Cette réserve a obtenu en 2019 le label « Liste verte » de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et a été classée en 2021 en réserve nationale de chasse et de faune sauvage.

NOS 10 ENGAGEMENTS

04

PROTÉGER LES ESPÈCES MENACÉES

De nombreuses espèces animales et végétales établissent, en partie ou en totalité, leur cycle de vie le long du corridor rhodanien. Certaines de ces espèces sont menacées et font l'objet d'un plan national d'action (PNA) pour leur rétablissement dans un état de conservation favorable. CNR, en collaboration avec les organismes référents, soutient et agit en faveur de ces espèces menacées et de leurs habitats, contribue à améliorer les connaissances scientifiques et sensibilise les acteurs du territoire.

AGIR POUR LES ESPÈCES MENACÉES

CNR apporte son soutien technique et financier aux plans nationaux d'actions (PNA) en faveur des espèces menacées présentes au sein du domaine concédé telles que l'apron, la loutre, la tortue cistude, les odonates (33 espèces), les papillons de jour (38 espèces), les chiroptères (34 espèces), le sonneur à ventre jaune, le lézard ocellé. **Plus de 80 espèces bénéficient d'actions d'amélioration de leur habitat avec le soutien de CNR.**

SOUTENIR LES ACTEURS LOCAUX DANS LA PROTECTION DES ESPÈCES MENACÉES, PATRIMONIALES OU COMMUNES

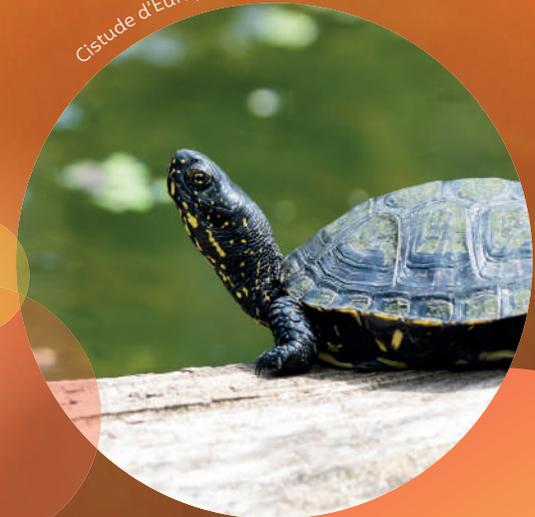
CNR noue des partenariats avec des associations environnementales, des gestionnaires de milieux et des organismes scientifiques afin d'améliorer les connaissances scientifiques, de mener des actions en faveur des espèces menacées, patrimoniales ou communes et de leurs habitats.

Afin de rétablir dans un état de conservation favorable les espèces menacées et leurs habitats présents le long du Rhône, CNR s'associe techniquement et financièrement aux acteurs locaux.

Papillon Grand macré butinant une Centaurée



Cistude d'Europe



Réintroduction
de la Cistude d'Europe
sur le Haut-Rhône
français

Héron cendré



Castor d'Europe



ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

L'eau douce est un bien commun vital à partager entre les écosystèmes et les activités humaines. Dans la perspective d'une plus grande variabilité des débits du Rhône (- 10 % du débit en été à l'estuaire du Rhône d'ici les trente prochaines années), CNR s'inscrit activement dans les travaux et études relatifs à la ressource en eau, menés à l'échelle du bassin versant du Rhône, auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et de la DREAL de bassin. Les travaux scientifiques et techniques permettent d'arbitrer sereinement les usages de l'eau pour trouver collectivement des solutions.

Expérimentation agroécologique à Champis 07



ENCOURAGER LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE DE LA VALLÉE DU RHÔNE

L'agriculture du sillon rhodanien doit s'adapter au changement climatique et aux évolutions des besoins des consommateurs. Pour CNR, accompagner la transition agroécologique, c'est protéger le cycle de l'eau, la ressource en eau, les sols, la biodiversité au service d'une production agricole de qualité ancrée dans son territoire.

Les projets agroécologiques soutenus par CNR (plus de 2100 ha en 2023 pour un objectif de 10 000 ha d'ici 2030) visent le développement de nouvelles pratiques durables et résilientes. Ils ont pour vocation de faire monter en compétences les agriculteurs sur le respect de l'environnement et la protection des espèces animales et végétales, d'avoir un usage plus économe en eau et d'essayer les bonnes pratiques.

SOUTENIR UN RÉSEAU D'IRRIGATION PERFORMANT

Afin de préserver la ressource en eau, CNR accompagne la modernisation, la rénovation des réseaux d'irrigation tout au long du fleuve et encourage la sobriété et les usages raisonnés de l'eau vers une agriculture durable en :

- **accompagnant et en finançant** la restauration et la modernisation des réseaux d'irrigation existants ;
- **soutenant des projets d'irrigation collectifs** en substitution à des prélèvements dans des masses d'eau en déficit quantitatif, ou de nouveaux projets d'irrigation collectifs inscrits dans des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) ;
- **favorisant la mise en œuvre de plans de gestion** de la ressource en eau.



36 km

linéaires de réseaux
d'irrigation réhabilités
ou modernisés d'ici
à 2030

NOS 10 ENGAGEMENTS

06

RÉDUIRE

L'EMPREINTE CARBONE DU MIX ÉNERGÉTIQUE ET DU TRANSPORT

Le changement climatique accentue l'effondrement de la biodiversité, c'est pourquoi ces deux sujets doivent être traités ensemble. CNR, énergéticien et aménageur du fleuve, a un rôle important pour limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES), en s'engageant et en contribuant à la stratégie nationale bas carbone : production d'énergies renouvelables, développement de modes de transport alternatifs à la route, sensibilisation à la sobriété énergétique.

PRODUIRE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ENR) EN INTÉGRANT LES ENJEUX DE LA BIODIVERSITÉ

Par son activité industrielle de producteur d'électricité 100 % renouvelable – eau, vent, soleil –, CNR limite la consommation d'énergies fossiles, source importante d'émissions de GES.

Important contributeur de la stratégie nationale de développement des ENR, CNR ambitionne de déployer ses actifs pour porter de 4 000 MW (en 2022) à 5 500 MW sa puissance installée d'ici 2030.

CNR applique de façon rigoureuse la séquence « Éviter - Réduire - Compenser » pour chacun des projets qu'elle conduit. Elle prévoit à long terme le devenir des aménagements, de leur construction à leur démantèlement, voire à leur renouvellement.

ENCOURAGER LES MODES DE TRANSPORT ALTERNATIFS À LA ROUTE

Le transport fluvial de marchandises génère, à la tonne transportée, en moyenne 4 fois moins d'émissions de CO₂ que par la route et consomme 5 fois moins de carburant. CNR offre

aux plaisanciers et aux transports fluviaux des infrastructures le long du fleuve Rhône (appontements, quais, bornes électriques).

Avec le soutien de CNR, la ViaRhôna (817 km de véloroute) relie le Léman à la Méditerranée le long du fleuve. 65 % du tracé se situe sur le domaine concédé. Cette voie verte constitue une formidable opportunité de découvrir en mode doux les richesses des territoires traversés.

AGIR POUR LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

CNR a signé la charte ÉcoWatt par laquelle elle s'engage à réduire sa consommation d'énergie lors des alertes lancées par RTE et à relayer le signal auprès de ses salariés. Elle a lancé plusieurs actions en faveur de la sobriété énergétique telles que la réduction de la température de chauffage, le remplacement des éclairages pour diminuer l'impact sur la biodiversité, l'optimisation énergétique des infrastructures, ainsi que des actions de sensibilisation.

Augmenter le transport fluvial sur le Rhône de

30 %

en 2030 par rapport à 2021

Itinéraire de la ViaRhôna sur le haut Rhône

Gestion pastorale au sein du parc photovoltaïque de Villebois (01)



11 000 tonnes
de bois flottés valorisés en 2022

Bois flottés à l'amont du barrage-usine de Génissiat (01)

NOS 10 ENGAGEMENTS

07

AMÉLIORER LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT DANS NOS ACTIVITÉS INDUSTRIELLES

Les pollutions par des substances chimiques, des déchets ou autres nuisances sont des facteurs majeurs de modification des écosystèmes terrestres et aquatiques. Dans le cadre de ses activités industrielles, CNR cherche à identifier les leviers et opportunités dans l'optique de diminuer ses émissions, de réduire à la source, d'améliorer le tri et la valorisation de ses déchets.

MAÎTRISER ET RÉDUIRE LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

CNR s'engage à intégrer les enjeux environnementaux dès la phase de conception de ses projets et à améliorer l'évaluation de son impact lors du choix de ses équipements en intégrant par exemple l'analyse du cycle de vie. Elle anticipe les risques de pollution et favorise des solutions alternatives de prévention.

DÉVELOPPER L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE

Réduire la consommation de matériaux et d'énergie, c'est préserver la biodiversité : leur extraction dégrade les milieux, leur transformation nécessite le recours à de l'énergie, bien souvent fossile. CNR s'applique à identifier les filières les plus vertueuses pour optimiser la valorisation des déchets générés ou récupérés dans le cadre de ses activités. Elle encourage aussi des projets d'économie circulaire, comme le projet européen

Be Circle déployé sur le site industrialo-portuaire de Salaise-Sablons (Isère).

POLITIQUE ZÉRO PHYTO

CNR a appliqué dès 2007 la gestion zéro phyto pour ses activités sur le domaine concédé, anticipant ainsi l'obligation réglementaire. Cette politique, menée en cohérence avec le programme Abeilles et Compagnie depuis plus de quinze ans, préserve les espèces végétales et animales (orchidées, insectes...) et la qualité des milieux aquatiques.

NOS 10 ENGAGEMENTS

08

LUTTER CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Les espèces exotiques envahissantes (EEE), qu'elles soient végétales ou animales, représentent un enjeu significatif pour la biodiversité et pour CNR. Elles concurrencent jusqu'à faire disparaître les espèces locales, mais aussi provoquent des maladies ou des allergies à l'Homme. De plus, certaines EEE peuvent impacter la sûreté des ouvrages par la perturbation du fonctionnement hydraulique ou l'intégrité des digues.

LUTTER CONTRE LES EEE

CNR agit pour lutter contre les espèces envahissantes qui prolifèrent dans les milieux aquatiques ou terrestres et menacent le maintien des espèces indigènes. Elle développe avec ses partenaires des moyens innovants : le recours à des substances naturelles allélopathiques (composés chimiques issus de plantes) qui limitent le développement des plantes envahissantes ou la plantation de végétaux produisant eux-mêmes ces substances.

CNR a notamment engagé un projet R&D sur la lutte biologique contre la renouée du Japon (Fallopia japonica), inscrite sur la liste des 100 espèces les plus nuisibles établie par l'UICN. La lutte à grande échelle contre cette plante, sans recourir aux herbicides, tout en améliorant le bilan carbone des expérimentations de lutte, reste particulièrement complexe. CNR contribue également aux côtés de la communauté scientifique à développer des filières de valorisation des EEE, comme le traitement des eaux usées industrielles par voie végétale.

PROMOUVOIR LE VÉGÉTAL LOCAL

L'histoire entre CNR et les végétaux locaux est engagée depuis plus de trente ans avec des actions concrètes telles que la mise en place de protocoles standardisés pour le prélèvement de saules en milieu naturel ou le développement de mélanges grainiers adaptés aux berges du Rhône, la création d'une pépinière d'hélophytes sur le Haut-Rhône, ou le parc à boutures de saules et de peupliers de Soyons.

Depuis 2015 CNR s'est engagée dans le développement d'une filière rhodanienne de production locale d'origine sauvage dont la provenance « Vallée du Rhône » est garantie au travers de la marque « Végétal local » (marque collective créée en 2014 par l'OFB). 7 producteurs de végétaux locaux sont ainsi soutenus par CNR.

L'utilisation de ces végétaux favorise la réussite des plantations dans le cadre de projets de restauration et de végétalisation, et contribue aussi à la lutte contre les EEE.

**80 sites
de collecte**

de végétaux locaux sur
2 régions pour 50 espèces :
70 000 végétaux produits,
20 000 boutures
de salicacées plantées
sur le parc à boutures

Renouée du Japon – Espèce Exotique Envahissante

Inventaire des saules au sein du parc à boutures de CNR à Soyons (07)

10 000 visiteurs

en 2023 pour les sites industriels de Bollène (84), Génissiat (01), Le Pouzin (07), La Roche de Glun (26) dont 45% de scolaires

Programme pédagogique Energies renouvelables et Biodiversité – Parc éolien Source du Mistral en Côte d'Or (21)

NOS 10 ENGAGEMENTS

09

SENSIBILISER AUX ENJEUX ÉCOLOGIQUES

En éveillant les consciences aux problématiques de la perte de biodiversité, du dérèglement climatique, de la raréfaction de la ressource en eau ainsi qu'aux limites des modes de production, d'échange et de consommation actuels, CNR invite chacun à agir pour rendre le monde plus durable. C'est notamment au travers de divers supports de communication (panneaux pédagogiques, visites, événements, articles ou vidéos) que CNR sensibilise à ces enjeux les collaborateurs, le grand public, les usagers, les riverains, les parties prenantes et les fournisseurs.

CONNAÎTRE, SENSIBILISER ET FORMER POUR MIEUX PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ

Au travers de ses activités et de ses projets, CNR contribue à l'amélioration des connaissances scientifiques sur les espèces ainsi qu'à l'alimentation des bases de données naturalistes existantes. Elle sensibilise et forme au travers de brochures, de formations, de mallettes pédagogiques ou lors de la Semaine du développement durable, sur la gestion sédimentaire, la production d'énergies renouvelables, la gestion des déchets, le bilan carbone des activités, la sobriété énergétique et hydrique, la richesse de la biodiversité le long du Rhône...

C'est aussi en développant le tourisme industriel, par des visites guidées de centrales hydroélectriques, de parcs éoliens et photovoltaïques, que CNR fait découvrir au grand public la conciliation des enjeux de production d'énergies renouvelables et environnementaux.

PARTAGER LES EXPÉRIENCES À L'ÉCHELLE LOCALE, NATIONALE ET INTERNATIONALE

En étant un acteur majeur de la transition énergétique et écologique, CNR contribue autant à des événements à l'échelle du territoire (fêtes nature, événements sportifs locaux,

séminaires, réseaux d'acteurs), qu'au niveau national (Assises de la biodiversité, Forum ENR & Biodiversité...) et même à l'international (Congrès mondial de la nature, COP, Initiatives pour l'avenir des grands fleuves...).

Ceci dans un objectif de partager une vision commune pour mobiliser autour de la nature, des fleuves et de leur préservation, et pour développer les liens entre les acteurs, les gestionnaires, les institutions et les scientifiques.



NOS 10 ENGAGEMENTS

10

INNOVER EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

CNR œuvre à améliorer en continu ses pratiques environnementales, que ce soit pour l'entretien du domaine, la mise en œuvre de ses projets ou en matière de protocole de suivi. De nombreuses collaborations avec des laboratoires de recherche, publics ou privés, permettent à CNR d'améliorer ses pratiques, d'envisager de nouvelles approches et de tendre vers des solutions fondées sur la nature.



INNOVATION ET ENVIRONNEMENT : L'ALLIANCE SUBTILE DE CNR

Par la diversité de ses métiers, CNR œuvre à rechercher de nouvelles solutions dans de multiples domaines, parmi lesquels :

- **les sciences humaines et sociales intégrées aux programmes de renaturation du fleuve :** afin de progresser dans la compréhension des attentes parfois divergentes des riverains et des usagers, CNR associe des sociologues aux réflexions de restauration du fleuve ;
- **l'agrivoltaïsme, l'une des réponses aux défis de la transition agricole :** avec le changement climatique, associer des panneaux solaires au service des cultures agricoles permet de mieux maîtriser les aléas climatiques (sécheresse, pluie, grêle...), de diminuer la consommation d'eau et de pérenniser les rendements ;
- **le génie végétal pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes :** CNR utilise le génie végétal de manière innovante en plantant des pieux imposants de saules et de peupliers permettant de dominer les espèces exotiques envahissantes ;
- **observer pour protéger les espèces et les milieux avec l'ADN environnemental (ADNe) :** avec CNR, le Rhône est devenu un véritable laboratoire pour l'ADNe, grâce à l'alliance de partenaires publics et privés autour du programme « Rhône fleuve sentinelle » de Vigilife. Cette méthode de suivi, peu intrusive, permet d'identifier les espèces vivant dans le fleuve, de suivre leur diversité et leur répartition, d'établir des cartographies et d'étudier leurs déplacements depuis les Alpes suisses jusqu'en mer Méditerranée ;
- **les céréales pérennes, une innovation agroécologique :** CNR s'affirme comme un partenaire majeur de la recherche pour la transition agroécologique du monde agricole avec les programmes « Céréales pérennes », en partenariat avec l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes (ISARA) et en collaboration avec plusieurs chambres d'agriculture départementales.



En 2020, une campagne d'ADNe sur l'ensemble du Rhône a détecté **autant** d'espèces de poissons qu'en 10 ans de suivi par pêches électriques

Échantillonnage ADNe par filtration *in situ* sur la basse vallée de l'Ain

Le Rhône pour origine,
les territoires pour partenaires,
les énergies renouvelables pour l'avenir.



Concessionnaire unique du Rhône depuis près d'un siècle, CNR a appris à composer avec les attentes des territoires en termes de production d'électricité, de navigabilité du fleuve, d'irrigation des terres agricoles et de préservation de la biodiversité.

CNR dispose aujourd'hui d'une expérience unique en matière de restauration et de gestion des fonctionnalités écologiques du Rhône, des espaces qui le bordent et des espèces qui en dépendent.

Forte de ce savoir-faire, CNR relève les défis posés par les effets du changement climatique sur la vallée du Rhône et installe la transition énergétique des territoires au cœur de sa stratégie. Une double vision par laquelle CNR démontre qu'il est possible de concilier les activités humaines et le respect des écosystèmes, et s'engage à transmettre durablement le fleuve Rhône aux générations futures.



2 rue André Bonin
69316 LYON CEDEX 04
FRANCE
t. +33(0)4 72 00 69 69

cnr.tm.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la!

 **IMPRIM'VERT®**

